

Priorités et Critères 2019

Examen des demandes de financement dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) Projet de Transition Professionnelle

Le Fongecif PACA examine les demandes de financement en s'intéressant à la présentation de votre projet de transition professionnelle (changement de métier ou de profession).

La présentation de votre projet devra répondre aux exigences suivantes selon les 3 critères :

- vos motivations à changer de métier ou de profession ainsi que la **cohérence de votre projet**
- la **pertinence du parcours de formation** (contenus et durée) qui vous est proposé à l'issue du positionnement préalable obligatoire effectué par votre organisme de formation, ainsi que des modalités de financement
- les **perspectives d'emploi** à l'issue de votre formation

Les demandes sont classées et examinées par la commission selon les priorités suivantes :

- ✓ la catégorie socio-professionnelle en privilégiant les ouvriers, employés et techniciens
- ✓ les projets professionnels se réalisant en dehors de l'entreprise actuelle
- ✓ la taille de l'entreprise (en privilégiant celles des plus petites tailles)
- ✓ le niveau de qualification en privilégiant les publics ayant les plus bas niveaux de qualification
- ✓ les demandeurs ayant une inaptitude au travail actuel avérée
- ✓ le nombre d'années d'ancienneté dans la vie professionnelle (en privilégiant les plus longues carrières)
- ✓ L'âge (en privilégiant les plus de 45 ans)

Les demandes ci-dessous ne sont pas présentées à la commission :

- non-respect des conditions d'ouverture de droits
- non-conformité du dossier ou pièces justificatives manquantes
- absence du positionnement préalable obligatoire réalisé par l'organisme de formation
- l'organisme de formation n'est pas référencé au Datadock
- choix d'une formation non inscrite au RNCP ou au répertoire spécifique et donc non éligible au CPF PTP
- date limite de dépôt dépassée